



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

COMMUNIQUE DE PRESSE

DES MESURES DE SOUTIEN AU SECTEUR FINANCIER

Le 06 août 2015, la Banque de la République du Burundi (BRB) a organisé une réunion avec les membres de l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) du Burundi, sur l'environnement bancaire au cours du deuxième trimestre 2015.

Cette réunion a débuté par la restitution du rapport d'une Commission Mixte BRB-ABEF, mise sur pied le 19 juin 2015, suite aux appréhensions exprimées par les banques commerciales en rapport avec leur liquidité et leur conformité, pendant cette période de crise, aux textes réglementaires édictés par la BRB. Cette Commission avait la mission de déceler les difficultés rencontrées par les banques et établissements financiers et de proposer des solutions possibles à y apporter.

Les résultats du rapport ont révélé un impact réel de la crise actuelle sur les principaux indicateurs de l'activité des banques et établissements financiers. Cet impact se traduit par la détérioration des indicateurs relatifs à la liquidité des banques, à la collecte des ressources et à la qualité du portefeuille crédits. En conséquence, la BRB a pris plusieurs mesures pour soutenir le secteur bancaire.

Pour éviter aux banques le risque de manque de liquidité et les appuyer dans le financement de la campagne café, la BRB a amélioré les instruments d'apports de liquidité. Elle a en effet pris la mesure d'en augmenter le volume et la fréquence et d'introduire la maturité de 14 et 28 jours, en plus de celle de 7 jours pour les apports et offres de liquidité.

La BRB continuera d'intervenir sur le marché interbancaire des devises pour faciliter le financement de l'importation des produits stratégiques, qui exercent une incidence directe sur le niveau des prix et qui sont d'intérêt général. Il s'agit du carburant, des engrais chimiques, des médicaments et des matières premières de grandes entreprises de production. Il a été aussi recommandé aux banques commerciales de privilégier le financement de ces importations en utilisant leurs propres ressources en devises. C'est ainsi qu'il a été décidé que toutes les recettes d'exportations soient rapatriées et cédées aux banques commerciales.

La BRB a aussi accordé une dérogation aux critères de mobilisation des effets adossés aux créances sur le secteur hôtelier. Cette dérogation se justifie pour ce secteur, par son importance pour la contribution à la croissance et à la création d'emplois.

Pour soutenir les banques dans le financement de l'économie, la BRB va continuer d'étudier les possibilités d'extension de cette mesure aux autres secteurs porteurs de croissance et de création d'emplois.

En vue de continuer à préserver la pérennité et la stabilité du système financier, la BRB a pris la mesure d'accompagner les établissements de crédit dans la sauvegarde de la solidité de leur assise financière. La BRB a ainsi accepté de décaler d'une année, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2016, la mise en application de la nouvelle réglementation relative à la politique de classification et de provisionnement des créances impayées.

Enfin, la BRB et l'ABEF ont convenu que ce travail d'analyse va se poursuivre. Un rapport mensuel sur la situation du secteur bancaire va être produit afin que, le cas échéant, les redressements nécessaires puissent être effectués, sans délai, pour préserver la santé du secteur financier.

Le Gouverneur